



## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 9 mai 2017 à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émeri-Lapointe situé au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour la construction d'un nouvel établissement commercial sur le lot 2 426 977 situé au 23, chemin Saint-François-Xavier.

La demande présentée a pour but d'autoriser les éléments suivants :

- 1) Une marge avant de 19.50m au lieu de 23m, tel qu'indiqué à la grille des usages et des normes de la zone A-109 ;
- 2) Une largeur de 4.3m au lieu de 2.15m pour les portes de garage en façade du bâtiment, tel qu'indiqué à l'article 1209 du règlement de zonage ;
- 3) La plantation de 4 arbres au lieu de 5 arbres, tel qu'indiqué à l'article 613 du règlement de zonage.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 24 avril 2017

Louise Hébert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière